MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
Liberté
Égalité
Fraternité

MARCHÉS PUBLICS

LETTRE DE CANDIDATURE

A – Identification de l'acheteur

Ministère de l'Intérieur
Direction de l'évaluation, de la performance et des affaires financières et immobilières (DEPAFI)
Service de l'achat, de l'innovation et de la logistique du Ministère de l'Intérieur (SAILMI)
Sous-direction de l'achat et du suivi de l'exécution des marchés (SDASEM)
Établissement Central Logistique de la Police Nationale (ECLPN)

Place Beauvau
75 800 PARIS CEDEX 08

B – Objet de la consultation

Boutons de commande et voyants

C – Objet de la candidature

La candidature est présentée :

☒ pour le marché public *(en cas de non allotissement)*

D – Présentation du candidat

(Cocher la case correspondante.)

☐ Le candidat se présente seul :

- Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation :
 nom commercial _____
 dénomination sociale du soumissionnaire _____

- Adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale) :
 adresses de son établissement _____

 adresses de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement) _____

- Adresse électronique :

- Numéros de téléphone :

- Numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD :

- **Interlocuteur(s) dédié(s) à l'exécution du marché**

Le candidat indique les coordonnées de(s) interlocuteur(s) qui assurent une relation de proximité avec l'ensemble des approvisionneurs internes à l'ECLPN durant l'exécution des prestations du marché. Ils ont un rôle de conseil et traitent les litiges éventuels.

Identification (nom, prénom) : _____

Qualité : _____

Moyens de communication :
N° téléphone : _____

Adresse mail : _____

Identification (nom, prénom) : _____

Qualité : _____

Moyens de communication :
N° téléphone : _____

Adresse mail : _____

- Plages horaires d'ouverture de l'établissement

☐ Le candidat est un groupement d'entreprises :

☐ conjoint OU ☐ solidaire

- En cas de groupement conjoint, le mandataire est solidaire :

☐ Non OU ☐ Oui

E – Identification des membres du groupement et répartition des prestations

(Tous les membres du groupement remplissent le tableau ci-dessous. En cas de groupement conjoint, les membres du groupement indiquent également dans ce tableau la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser. Ajouter autant de lignes que nécessaires.)

Nom commercial et dénomination sociale, adresse de l'établissement (*), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET des membres du groupement (*)**	**Prestations exécutées par les membres du groupement (**)**

(*) Préciser l'adresse du siège social du membre du groupement si elle est différente de celle de l'établissement.
(**) Pour les groupements conjoints. Lorsque la candidature est présentée sous forme de groupement solidaire, le renseignement de cette rubrique est inutile.
(***) A défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine du candidat issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD.

F – Engagements du candidat individuel ou de chaque membre du groupement

F1 – Exclusions de la procédure

Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, déclare sur l'honneur :

a) dans l'hypothèse d'un marché public autre que de défense ou de sécurité, ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-2 ou aux articles L. 2141-4 à L. 2141-11 du code de la commande publique (*) ;

b) qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail relatifs à l'emploi des travailleurs handicapés.

Afin d'attester que le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, n'est pas dans un de ces cas d'exclusion, cocher la case suivante : ☐

(*) Lorsqu'un opérateur économique est, au cours de la procédure de passation d'un marché, placé dans l'un des cas d'exclusion mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5, aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 ou aux articles L. 2341-1 à L. 2341-3 du code de la commande publique, il informe sans délai l'acheteur de ce changement de situation.

F2 – Documents de preuve disponibles en ligne (applicable également aux MDS, lorsque l'acheteur a autorisé les candidats à ne pas fournir ces documents de preuve en application de l'article R. 2343-14 ou de l'article R. 2343-15 du code de la commande publique)

Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :
(Si l'adresse et les renseignements sont identiques à ceux fournis plus haut se contenter de renvoyer à la rubrique concernée.)

- Adresse internet :

- Renseignements nécessaires pour y accéder :

G – Désignation du mandataire *(en cas de groupement)*

Les membres du groupement désignent le mandataire suivant :
[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du mandataire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET ; à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine du candidat issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD].]

- Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation :

- Adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale) :

- Adresse électronique :

- Numéros de téléphone et de télécopie :

- Numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD :

Le mandataire devra fournir, si le groupement est désigné attributaire, un document d'habilitation par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation. Pour les marchés publics de défense ou de sécurité, ce document est à fournir dès le dépôt de la candidature.